



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉTABLISSEMENT
LABELLISÉ
E3D
2021
ENGAGEMENT



Association sportive



A CONSERVER PAR LA FAMILLE

L'association sportive (A.S.) du collège, animée par les professeurs d'Education Physique et Sportive, permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités physiques au collège en plus de l'horaire obligatoire d'E.P.S.

Comment ça se passe ?

Les activités ont lieu soit entre 12h et 14h, soit le mercredi après-midi (de 13h à 15h). Des rencontres compétitives ou amicales ponctuelles avec d'autres collèges peuvent également se dérouler le mercredi après-midi.

Les élèves qui sont inscrits à l'association sportive peuvent donc participer à une ou plusieurs activités. Ils s'engagent à être présent jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A qui s'adresse l'A.S. ?

L'A.S. s'adresse à tous les élèves de la 6^e à la 3^e qui ont envie de faire un peu plus de sport que les 3 ou 4 heures d'E.P.S., quelles que soient leurs capacités physiques. Les activités proposées répondent à différentes motivations : progresser dans un sport, découvrir une activité, s'intégrer à un groupe...

Comment s'inscrire ?

A la rentrée, les professeurs d'E.P.S. présenteront l'A.S. aux élèves. Les documents d'inscription seront alors distribués aux élèves intéressés. Ils pourront tester les différentes activités avant de s'inscrire.

La cotisation, d'un montant de 30 euros par an et par enfant, permet de participer à toutes les activités proposées à l'A.S.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, vous pourrez contacter l'enseignant d'E.P.S. de votre enfant dès la rentrée.

La liste exacte des activités ainsi que les créneaux proposés seront communiqués à la rentrée.